

De Roman Polanski à Frédéric Mitterrand

< 9 octobre 2009 >

Dialogue radio, en 1944, entre le commandant d'une batterie de DCA suisse et celui d'une escouade de bombardiers de la RAF utilisant notre espace aérien suisse, en direction de villes d'Italie du Nord:

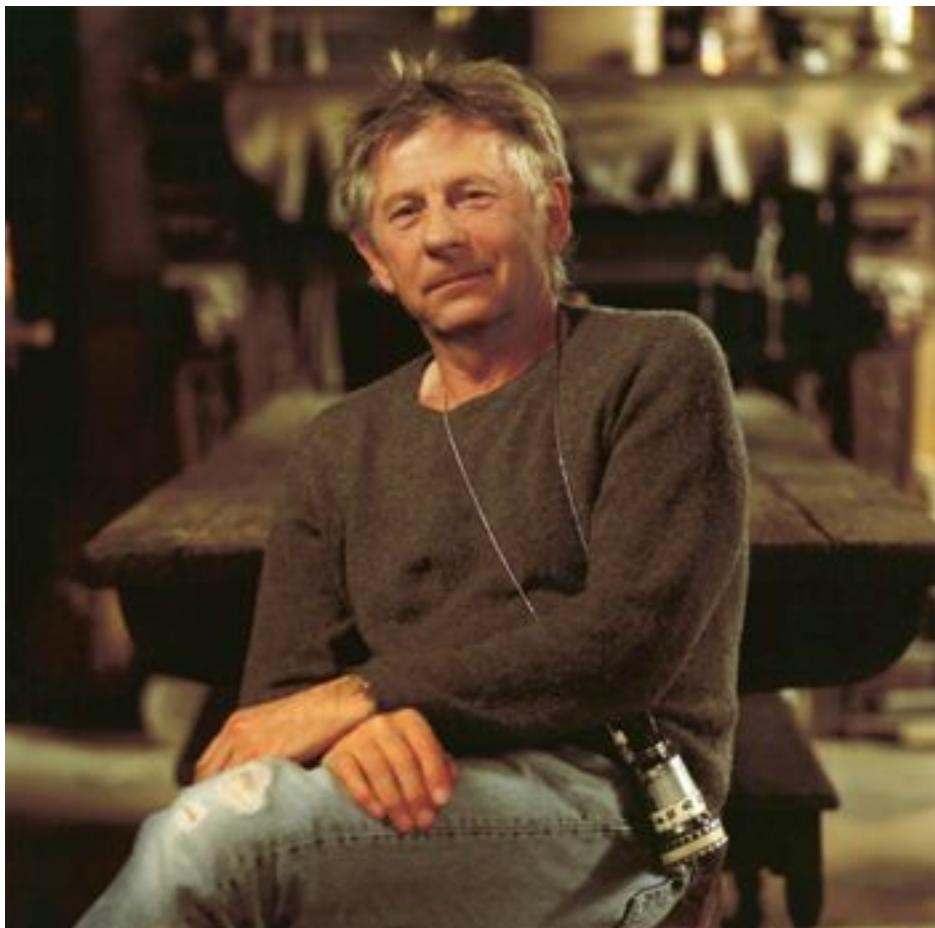
- Attention, vous survolez la Suisse! - Nous le savons!

- Attention, nous allons tirer! - Nous le savons!

Le tir de DCA commence. L'anglais reprend la conversation:

- Vous tirez trop bas! - Nous le savons!

Le Droit strict lié au statut de neutralité fut écorné au profit d'une forme de Justice. Qui tire en premier quand Polanski se fait arrêter? Qui donne immédiatement un écho quand Madame le Pen attaque Frédéric Mitterrand, ministre de la culture, en citant quelques phrases d'un livre sorti il y a quatre ans, suivie par des «adversaires» socialistes du neveu de François Mitterrand? Les médias électroniques, la presse? Peu importe! Il faut être les premiers à dégainer. Mais quand la télévision tire sur l'un de ses canaux de diffusion, elle touche ses «clients» par centaines de milliers, par millions. Il faut de nombreuses publications écrites pour atteindre un aussi grand auditoire. Donc la télévision, largement plus que la radio, est celle qui a le plus grand retentissement, donc la plus grande responsabilité.

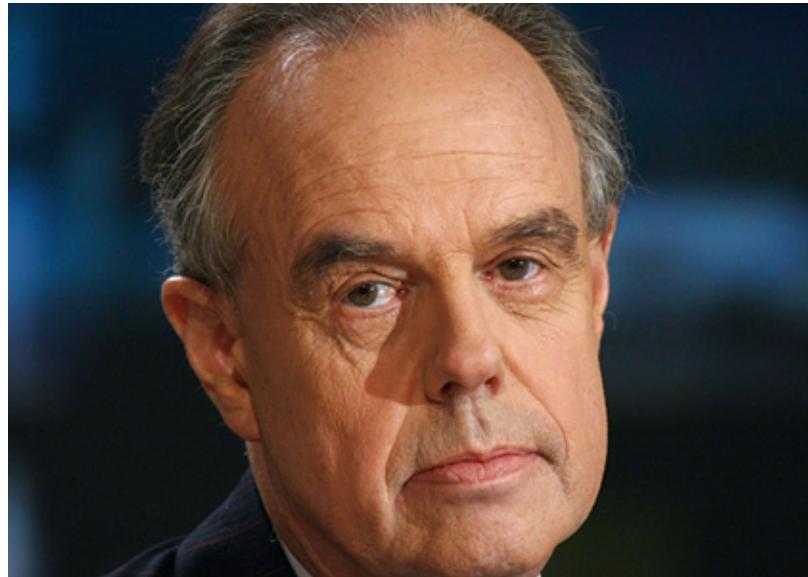


Le plus ouvertement du monde, les organisateurs du 5ème festival de Zürich ont mis à disposition de la presse dans son secteur cinématographique une photo de celui qui devait recevoir un hommage pour l'ensemble de son oeuvre, prononcé par Jean-Frédéric Jauslin, le patron de l'Office Fédéral de la Culture, s'exprimant ainsi au nom de l'autorité dont il dépend. Ils auraient du savoir que le cinéaste était menacé par le droit américain. Ils ne l'ont pas su.

Internet «bascule»!

On affirme par exemple que l'opinion qui s'exprime sur internet est en train de basculer pour «condamner» Polanski alors qu'on la disait proche de lui lors de son arrestation. Mais comment donc peut-on mesurer «internet»? Par le nombre de pages citées par Google? Et comme Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture du président Sarkozy, vient à son tour d'entrer dans la tourmente, associons-le à Polanski qu'il a défendu dans un élan exagéré d'émotion

Et comment, ensuite, savoir mesurer les variations de l'opinion publique? Il suffit qu'en premier quelqu'un affirme que l'opinion change de jour en jour pour que les suivants répercutent l'information sans la contrôler!



Frédéric Mitterrand [Photo Swiss TXT]

Questions sereines libérées d'émotion

Ose-t-on se poser des questions dans la sérénité plutôt que l'émotion. Il faudrait respecter le désir d'une femme de quarante-cinq ans mère de famille qui a pardonné à l'agresseur de la jeune fille qu'elle fut et qui demande depuis vingt ans déjà le silence sur des événements vieux de plus de trente ans. Citation d'un texte de Samantha Galley dans le *Nouvel Observateur* du 01.10.09. : «*Les charges devraient être abandonnées. L'étalage constant des détails de cette affaire me cause un tort immense. Je suis devenue la victime de l'action du procureur.*».

Il faudrait s'interroger sur le droit international en matière de prescription: lequel prime, celui qui demande l'extradition ou celui qui détient un accusé.

Roman Polanski: Là-haut sur le montagne, l'est un très beau chalet

Un des services du département fédéral de Justice et Police a autorisé, alors que régnait Christophe Blocher, Polanski à acheter un beau chalet digne de la chanson à Gstaad où il se rendait souvent. Un autre service du même département dirigé par Mme Widmer-Schlumpff a coincé le cinéaste à une sortie d'avion alors qu'il se rendait à une manifestation où un haut-fonctionnaire fédéral, chef de l'office fédéral de la culture, devait rendre hommage à son œuvre.

On a poliment respecté le client-acheteur et jeté en prison l'artiste! Un homme de 76 ans va-t-il finir sa vie en prison? Cet homme est-il récidiviste? Représente-t-il aujourd'hui un véritable danger pour la société? Non!



Roman Polanski dans “Wanted and desired” de Marina Zinovich

Roman Polanski dans “Wanted and desired” de Marina Zinovich

Ce film fut présenté à Cannes en 2008. On n'entendit ensuite plus guère parler de lui. Il ne semble pas avoir retenu l'attention des programmeurs de télévision. Le distributeur suisse vient d'avoir une bonne réaction: offrir des copies pour que le public des salles puisse le voir dès maintenant. Attrira-t-il les foules avec sa tranquille information ?

Dans son film construit avec des documents audio-visuels, en recueillant des témoignages, dont celui de Mia Farrow, la réalisatrice ne prend pas fait et cause pour Polanski. Elle y rappelle sa jeunesse durant la guerre, la mort de ses parents, les débuts de sa carrière, le meurtre rituel dont fut victime sa femme Sharon Tate, enceinte de huit mois, par des membres de la «famille» de Charles Manson, en août 1969.

La partie la plus importante du film tourne autour de l'affaire de 1977. Polanski est arrêté pour avoir eu des relations sexuelles avec une mineure de treize ans. La justice américaine fonctionne de telle sorte que, si le prévenu accepte de plaider coupable, il a droit à une sentence légère. Polanski, ayant plaidé coupable, est envoyé dans lieu d'observation qu'il quitte au bout de quarante jours alors qu'il devait y rester pendant nonante. Son juge, irrité contre son comportement lors de sa liberté conditionnelle, renie le deal, tout heureux de faire parler de lui. Polanski risque cinquante ans de prison. Il prend peur, s'enfuit des USA et aboutit en France dont il prendra plus tard la nationalité. Le juge de première instance adopte un comportement qui viole certaines règles éthiques et manque d'impartialité. Le film dénonce aussi ce qui semble être une erreur grave de procédure. Le fonctionnement de la justice aura laissé sérieusement à désirer. Marina Zenovich le montre avec calme. Son film aide à comprendre ce qui a peut-être, il y a trente ans, conduit Polanski à la panique en s'interdisant même de retourner aux USA, y compris pour y recevoir un Oscar.

Les poursuites ont repris par des mandats internationaux. Et c'est la Suisse qui finit par arrêter l'un de ses hôtes pour se mettre dans une situation dont elle n'a pas lieu d'être fière! En prison à 76 ans? C'est plutôt rare!



Roman Polanski à Paris, dans le film de Marina Zinovich
(Photo Ascot-Elite)

Retour à la DCA!

La DCA de M.Blocher avait-elle tiré trop bas ou n'est-elle pas du tout entrée en action, faute d'avoir dans ses services des collaborateurs sachant que Polanski avait des mandats internationaux collés à ses basques. Tout le monde ne lit pas les journaux même ceux spécialisés dans le «people»! La DCA commandée par Mme Schlumpff n'a pas raté la cible. Il eut pourtant été facile de faire comprendre discrètement à Polanski ou à l'un de ses avocats qu'une bonne grippe s'imposait pour s'en aller à Gstaad se soigner plutôt que Zürich se faire couronner pour l'ensemble de son œuvre créatrice.

Freddy Landry